



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DU VAR AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Sur demande de la société ESCOTA domiciliée 10, impasse des Roitelets 83390 Cuers et par arrêté préfectoral du 17 août 2020, le préfet du Var organise une enquête publique parcellaire complémentaire à celle réalisée du 15 mars au 19 avril 2018, préalable à la cessibilité du foncier nécessaire à la réalisation du projet de la mise à 2 fois 3 voies de l'autoroute A57, à l'est de l'agglomération toulonnaise. Ces décisions relèvent de la compétence du préfet du Var.

**Cette enquête se tiendra à l'hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête, et en mairies de Toulon et de La Valette-du-Var du lundi 21 septembre au lundi 5 octobre 2020 inclus, soit 15 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés). Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition pendant cette période, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :**

Lieux	Jours et heures	Heures
Métropole Toulon Provence Méditerranée Hôtel de la métropole 107, bd Henri Fabre, CS 30536 83041 TOULON cedex 9	du lundi au vendredi inclus	de 8h à 18h
Mairie de Toulon Hôtel de ville Avenue de la République CS 71407 83056 TOULON cedex	du lundi au vendredi inclus	de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mairie de La Valette-du-Var Place Général de Gaulle 83160 LA VALETTE-DU-VAR	du lundi au vendredi inclus	de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Il pourra également faire part de ses observations, par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Monsieur Pierre MONNET, commissaire divisionnaire honoraire de la Police Nationale à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le préfet du Var, pour conduire cette enquête. Il se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures précisés ci-après :

Métropole Toulon Provence Méditerranée Hôtel de la métropole 107, bd Henri Fabre, CS 30536 83041 TOULON cedex 9	Lundi 21 septembre 2020	de 9h à 12h et de 14h à 17h
	Lundi 5 octobre 2020	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mairie de Toulon Hôtel de ville Avenue de la République 83056 TOULON cedex  Direction générale aménagement et développement <b>Bureau 1012, 10<sup>e</sup> étage</b>	Mercredi 23 septembre 2020	de 9h à 12h
	Vendredi 2 octobre 2020	de 14h à 16h30
Mairie de La Valette-du-Var Place Général de Gaulle 83160 LA VALETTE-DU-VAR <b>Bureau 207, 2<sup>e</sup> étage</b>	Jeudi 24 septembre 2020	de 9h à 12h
	Mardi 29 septembre 2020	de 14h à 16h30

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents pourront être consultés à l'hôtel de la métropole Toulon Provence Méditerranée et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sur demande auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var, dans les conditions prévues par l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.